

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO AUX CLIENTS D'ENBRIDGE GAS DISTRIBUTION INC., D'UNION GAS LIMITED ET D'EPCOR NATURAL GAS LIMITED PARTNERSHIP

Enbridge Gas Distribution Inc., Union Gas Limited et EPCOR Natural Gas Limited Partnership ont chacune déposé une requête pour l'approbation du recouvrement des coûts associés à leur plan en matière de plafonnement et d'échange pour 2018.

Soyez mieux renseigné. Donnez votre opinion.

Conformément à la réglementation sur les émissions de gaz à effet de serre du gouvernement de l'Ontario, Enbridge Gas Distribution Inc., Union Gas Limited et EPCOR Natural Gas Limited Partnership sont chacune tenues d'élaborer un plan pour respecter leurs obligations en matière de conformité au programme de plafonnement et d'échange. Chacun de ces services publics de gaz naturel a déposé une requête pour l'approbation du recouvrement des coûts associés à son plan en matière de plafonnement et d'échange pour 2018. Si ces requêtes sont approuvées, les coûts des plans proposés augmenteraient les tarifs de gaz naturel de 0,40 \$ à 0,50 \$ par mois en moyenne pour les clients résidentiels à compter du 1^{er} janvier 2018. Le montant exact des augmentations dépendra du volume de gaz que vous utilisez et de votre service public de gaz. D'autres clients, y compris des entreprises, pourraient également être touchés.

La Commission de l'énergie de l'Ontario évaluera le rapport coût-efficacité de chacun des plans en matière de plafonnement et d'échange déposés par les services publics de gaz afin de déterminer s'ils peuvent recouvrer ces coûts dans le cadre des tarifs qu'ils exigent des clients.

Enbridge Gas Distribution Inc. et Union Gas Limited ont également demandé l'approbation d'un modèle d'approvisionnement et de financement élaboré conjointement dans le but de lancer du gaz naturel renouvelable sur le marché ontarien.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique combinée en vue d'examiner les requêtes déposées par Enbridge Gas, Union Gas et EPCOR Natural Gas. Elle interrogera chacun des services publics de gaz sur son plan de conformité au programme de plafonnement et d'échange et sur ses arguments en faveur d'un changement de tarifs pour mettre ce plan en œuvre. Elle examinera les propositions d'Enbridge Gas et d'Union Gas relativement au modèle d'approvisionnement de financement du gaz naturel renouvelable. Elle entendra également les questions et les arguments des clients individuels et des groupes qui représentent les clients d'Enbridge Gas, Union Gas et EPCOR Natural Gas. La CEO évaluera si les plans de conformité sont économiques afin de déterminer si le recouvrement des coûts de plafonnement et d'échange auprès des clients est raisonnable, et elle déterminera si elle doit approuver ou non le modèle d'approvisionnement et de financement du gaz naturel renouvelable.

La CEO est un organisme public indépendant et impartial. Elle rend des décisions qui servent l'intérêt public. Son but est de promouvoir un secteur d'énergie viable et rentable financièrement qui vous offre des services énergétiques fiables à un coût raisonnable.

SOYEZ RENSEIGNÉ ET DONNEZ VOTRE OPINION

Vous avez le droit de recevoir des renseignements concernant cette requête et de participer au processus.

- Vous pouvez dès maintenant consulter sur le site Web de la CEO chacune des requêtes d'Enbridge Gas, Union Gas et EPCOR Natural Gas.
- Vous pouvez présenter par écrit des observations qui seront examinées durant l'audience.
- Vous pouvez participer activement à l'audience (à titre d'intervenant). Inscrivez-vous au plus tard le **22 décembre, 2017**, sinon l'audience sera entamée sans votre participation et vous ne recevrez aucun autre avis concernant cette instance.
- Vous pourrez passer en revue la décision rendue par la CEO et ses justifications sur son site Web, à la fin du processus.

SOYEZ MIEUX RENSEIGNÉ

Les numéros de ces dossiers sont **EB-2017-0224 (Enbridge Gas)**, **EB-2017-0255 (Union Gas)** et **EB-2017-0275 (EPCOR Natural Gas)**. Pour en savoir plus sur cette audience, sur les démarches à suivre pour

présenter des lettres ou pour devenir un intervenant, ou encore pour accéder aux documents concernant ce dossier, veuillez inscrire l'un des trois numéros de dossier **EB-2017-0224 (Enbridge Gas)**, **EB-2017-0255 (Union Gas)** et **EB-2017-0275 (EPCOR Natural Gas)** sur le site Web de la CEO :

<https://www.oeb.ca/fr/participez/applications/requetes-tarifaires-en-cours>. Vous pouvez également adresser vos questions à notre centre de relations aux consommateurs au 1 877 632-2727.

AUDIENCES ÉCRITES OU ORALES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : orale et écrite. La CEO déterminera à une date ultérieure si cette requête sera traitée lors d'une audience écrite ou orale. Si vous pensez qu'une audience orale doit avoir lieu, vous pouvez écrire à la CEO pour en expliquer les raisons, au plus tard le **22 décembre, 2017**.

CONFIDENTIALITÉ

Si vous présentez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de votre lettre seront versés au dossier public et publiés sur le site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse personnelle et votre adresse courriel seront gardés confidentiels. Si vous êtes une entreprise, tous vos renseignements demeureront accessibles au public. Si vous faites une requête de statut d'intervenant, tous vos renseignements seront du domaine public.

Cette audience sera combinée en vertu du paragraphe 21(5) et tenue en vertu de l'article 36 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998, chapitre 15 (annexe B).

